

On a accordé une attention toute particulière au problème d'améliorer les moyens de pourvoir le corps auxiliaire du C.A.R.C. de jeunes aérotechniciens bien formés. En 1952, grâce au programme d'instruction d'été à l'intention des étudiants d'écoles secondaires intéressés à servir dans le corps auxiliaire de la réserve, on a formé quelque onze cents recrues dont 46 sont passées au corps régulier, tandis que 847 sont restées dans le corps auxiliaire et que 207 ont été libérées. En décembre 1952, on inaugurerait, en remplacement du programme d'instruction des élèves d'écoles secondaires, le régime d'instruction des techniciens de réserve. Ce nouveau programme réunissait étudiants et cadets de l'Air, de même que la majorité des aérotechniciens, sous un seul régime d'instruction. Il comporte des cours d'hiver et des cours d'été visant à porter au niveau du groupe I, d'ici à la fin de l'été de 1953, la formation de 2,250 recrues. Les cours d'hiver pour les cadets de l'air qui s'enrôlent sous ce régime d'instruction de la première réserve doivent se donner au sein des escadrilles de cadets de l'Air. Le C.A.R.C. a continué d'offrir aux aérotechniciens du corps auxiliaire les places libres aux cours donnés à l'intention des militaires du corps régulier, mais, en raison des exigences de leurs occupations civiles, rares sont ceux qui peuvent profiter de cet avantage.

Corps royal canadien des cadets de l'Air.—Ce corps de cadets est étroitement associé au C.A.R.C. Il existe au Canada 239 escadrilles de cadets de l'Air dont les effectifs atteignent 18,300. Ces escadrilles sont administrées par la Ligue des cadets de l'Air du Canada, organisme civil bénévole. En 1952-1953, 1,142 anciens cadets de l'Air se sont engagés dans les escadrilles permanentes et plusieurs centaines ont été admis dans la réserve du C.A.R.C., preuve de la valeur de l'instruction qu'ils reçoivent. Des camps d'été ont été tenus aux stations du C.A.R.C., à Abbotsford (C.-B.), à Aylmer (Ont.) et à Greenwood (N.-É.). On y comptait 3,808 cadets et 436 officiers et instructeurs. Au cours de l'année, 218 cadets de l'Air seniors auxquels on avait accordé des bourses d'entraînement au vol ont terminé avec succès le cours de 17 heures de vol et de 60 heures d'instruction au sol; 167 cadets ont complété leur instruction à leurs frais et ont obtenu leur permis de pilote privé.

On a agrandi en 1952-1953 le cadre du programme d'échange de visites entre cadets de l'Air, programme soutenu conjointement par le C.A.R.C. et la Ligue des cadets de l'Air et qui se révèle des plus profitables. Il y a eu échange de visites de 25 cadets entre le Canada et le Royaume-Uni et les États-Unis et de deux cadets entre le Canada et la Norvège, la Suède, le Danemark et la Hollande.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1^{er} avril 1947 en vertu d'une modification à la loi du ministère de la Défense nationale.

Le Conseil comprend un président et un vice-président permanents, six membres d'office et six membres désignés ou plus. Sont membres d'office les chefs d'état-major des services armés, le président du Conseil national de recherches, le sous-ministre de la Défense nationale et un représentant du ministère de la Production de défense. Les autres membres, nommés par le gouverneur général en conseil, sont recrutés dans les universités et les industries à cause de leur formation scientifique et technique. Leurs fonctions durent trois ans.

L'organisation se compose d'un quartier général et de divers établissements de recherches désignés par l'appellation collective du Service scientifique de la défense. Des comités consultatifs formés d'hommes de science éminents étudient des problèmes fort divers et apportent une aide précieuse au Service scientifique de la défense.